

COMITE SYNDICAL

Procès-verbal de la séance du quinze juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze juin, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à dix-huit heures trente en session ordinaire, au siège du SIVOM à Champagne-en-Valromey, sous la présidence de Pauline GODET, Présidente du SIVOM du Valromey.

PRESENTS : Annie MEURIAU, Robert SERPOL (Arvière-en-Valromey), Dominique CHARVET, Philippe HAMEL, Daniel SOULIERS (Champagne-en-Valromey), Bernard ANCIAN, Vanessa BERNE, Laetitia CHARPY, Jean ROCHE (Haut-Valromey), Nicole BIDEZ, André BOLON, Pauline GODET, Zénon NITKOWSKI (Valromey-sur-Séran).

ABSENTS EXCUSES : David GUILLET (Arvière-en-Valromey), Christophe MICHAILLE (Champagne-en-Valromey) : Pouvoir à Bernard ANCIAN, Pierre BROUSSART (Ruffieu), Marine MEUNIER (Talissieu), Jean-François MARTINE (Valromey-sur-Séran) : Pouvoir à Pauline GODET, Marie-Françoise MARTINOD (Valromey-sur-Séran) : Pouvoir à Zénon NITKOWSKI.

ABSENT : Gérard BERTHIER (Arvière-en-Valromey)

Annie MEURIAU a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Ordre du Jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 30/03/2022.
- 2) Information sur les décisions de la Présidente prises au titre de l'article L.5211-10 du CGCT.
- 3) Mise en œuvre d'un PEDT : choix d'un prestataire, financement de l'étude.
- 4) Validation des actions PEL 2022/2023.
- 5) Médiathèque du Valromey : demande de subvention au titre du dispositif En Scène, convention avec l'association Valentin Haüy.
- 6) Modification des contrats SOCOTEC pour la vérification des installations techniques de la maison forestière d'Arvières et avenant au bail commercial.
- 7) Remplacement de la chaudière de la maison forestière Arvières, demande de subvention.
- 8) Valorisation des certificats d'économie d'énergie par la Poste.
- 9) Modalité de publicité des actes de la collectivité.
- 10) Questions diverses

Avant de dérouler l'ordre du jour, Pauline GODET informe l'assemblée de la démission de Joël BRUN. Le conseil municipal de Talissieu doit prochainement procéder à la désignation d'un nouveau représentant.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30/03/2022.

L'assemblée approuve le procès-verbal de la séance du 30/03/2022 à l'unanimité.

2. Information sur les décisions de la Présidente prises au titre de l'article L.5211-10 du CGCT.

DATE	ENTREPRISE	SERVICE	PRESTATION	MONTANT TTC
14/04/2022	MAISON BORNIOU	Maison de pays	Aménagement scène : prestations sup	537,00 €
29/04/2022	DIRECT SIGNALETIQUE	Divers	Matériel pour mise en conformité espaces PMR	1 242,96 €
04/05/2022	SARL MONNIER	Observatoire	Remplacement chasses d'eau	432,00 €
04/05/2022	SARL GONCET	Ecole élémentaire Hotonnes	Am. sanitaires + vannes thermostatiques	5 243,34 €
02/05/2022	CHARDEYRON	Ecole élémentaire Hotonnes	Peinture couloir RDC + escalier	6 702,80 €
02/05/2022	ATELEC	Ecole Talissieu	Installation lignes informatiques	1 434,77 €
17/05/2022	PROLIANS	Ecoles Hotonnes	Changement caillebotis galva (PMR)	223,06 €
23/05/2022	LA VARLOPE	Ecoles Hotonnes	Mise aux normes escaliers (PMR)	1 968,00 €
31/05/2022	SOGEELEC	Ecole élémentaire Champagne	Mise en réseau et suivi à distance des onduleurs	3 552,00 €
07/06/2022	AZERGO	SIVOM du Valromey	Mobilier adapté au poste de travail	1 982,06 €
08/06/2022	ATME DESCHAMPS	Maison de pays	Dépose et repose installations élec (peinture)	2 144,10 €

Facture AZERGO : subvention de 1 322.40 € sollicitée auprès du FIPHFP.

3. Mise en œuvre d'un PEDT : choix d'un prestataire, financement de l'étude. [Affaire débattue N° 2022/105]

Pauline GODET expose à l'assemblée que depuis une dizaine d'années, la communauté de communes puis le SIVOM du Valromey ont fait le choix de mettre l'éducation au cœur de leurs compétences puisqu'ils se sont engagés dans une démarche de contractualisation à travers un Projet Éducatif Local (PEL), adopté en 2013, puis renouvelé à deux reprises.

Le PEL du Valromey est arrivé aujourd'hui à échéance. Il peut être reconduit sous la forme d'un Projet Éducatif Territorial Plan Mercredi (PEDT-PM).

Elle explique qu'un PEDT-PM valorise une politique locale avec tous les acteurs du territoire (communes, associations, écoles...), favorise une approche globale du temps de l'enfant, valide la cohérence éducative par la signature des différents partenaires (collectivité, DSDEN, CAF, MSA) et permet l'assouplissement des taux d'encadrement en accueil de loisirs périscolaire.

Puis, elle précise les différentes étapes de sa mise en place : réalisation d'un diagnostic local, écriture du PEDT-PM (détermination d'objectifs communs, élaboration d'un plan d'actions, définition des partenariats...), passage en commission et signature institutionnelle.

Afin de bénéficier d'un accompagnement technique pour l'élaboration d'un PEDT-PM, elle indique avoir consulté ALFA 3A et les FRANCAS de l'Ain qui ont chacun remis une proposition : ALFA 3A : 2 205 €, FRANCAS de l'Ain : 7 334 €.

Elle propose de retenir la prestation d'ALFA 3A en précisant que le SIVOM peut bénéficier des subventions de la CAF de l'Ain (taux de 50%, soit 1 102,25 €) et de la MSA Ain Rhône (taux de 25%, soit 551,25 €) portant ainsi la participation du SIVOM du Valromey à 551,25 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide sa proposition.

4. Validation des actions PEL 2022/2023. [Affaire débattue N° 2022/106]

Pauline GODET présente à l'assemblée les projets déposés par les écoles et les associations sous forme de fiches actions pour l'année scolaire 2022/2023 et le montant de la subvention qui pourrait leur être accordée. Elle précise que dans le cadre du dispositif GRANDIR EN MILIEU RURAL mis en œuvre par la MSA sur le territoire du Valromey, des financements complémentaires pourront être mobilisés, diminuant d'autant la participation du SIVOM (à ce jour, le montant de l'enveloppe n'est pas connu). Elle ajoute que le montant des subventions pourra être réajusté pour tendre vers une meilleure équité.

INTITULE DE L'ACTION	PORTEUR DE L'ACTION	SUBVENTION SIVOM
Journées ados	Ain'terlude-en-Bugey	800 €
Projet alimentation	Ain'terlude-en-Bugey	700 €
Passeport pour les étoiles	Observatoire de la Lèbe	915 €
Orchestre à l'école	Val'Muse	1 940 €
Spectacle le Petit prince	Val'Muse	3 500 €
Stages musiques et théâtre	Val'Muse	3 460 €
Éveil et pratiques intergénérationnelles	Val'Muse	3 400 €
Street Art	Écoles Brénaz/Virieu	1 852 €
Projet Histoire (musées)	Ecole Virieu le Petit	750 €
Poterie artisanale + visite atelier	Écoles mat et élé Champagne	2 000 €
Rencontre producteurs locaux	Ecole primaire Champagne	650 €
Création spectacle chorégraphié	Ecole primaire Champagne	1 000 €
Être parent à l'ère du numérique	Ecole Montessori	1 600 €
Étude des couleurs	Ecole Haut Valromey	540 €
Ateliers musique et danse	Ecole Haut Valromey	560 €
Sentiers des Sioux	Ecole Haut Valromey	270 €
Les arts du cirque	Ecole Haut Valromey	1 300 €
Spectacle 1ères pages	Médiathèque du Valromey	452 €
	TOTAL	25 690 €

Le Comité syndical, à l'unanimité valide les actions telles que présentées ci-avant et accepte de les financer, sous réserve d'une réalisation effective.

5. Médiathèque du Valromey : demande de subvention au titre du dispositif En Scène, convention avec l'association Valentin Haüy.

[Affaire débattue N° 2022/107] Pauline GODET expose à l'assemblée que dans le cadre du dispositif « En Scène », le Département de l'Ain accompagne les collectivités et leur bibliothèque dans des projets d'animation culturelle et cofinance les spectacles organisés à l'initiative des bibliothèques.

Puis, elle présente le projet de la Médiathèque du Valromey, programmé pour l'année 2022 dans le cadre l'opération Premières Pages en partenariat avec l'association Ain'terlude-en-Bugey : spectacle de théâtre/marionnettes « Toto veut la pomme » de la Compagnie du Bord de l'eau dont la représentation est prévue le 08/10/2022. Le coût total de cette prestation est de 810 € TTC, subventionnable à hauteur de 50% par le Département de l'Ain.

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve l'organisation du spectacle tel qu'exposé ci-avant, accepte le devis présenté de 810 € TTC et charge la Présidente de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Ain.

[Affaire débattue N° 2022/108] Pauline GODET expose à l'assemblée que la médiathèque de l'association Valentin Haüy dont l'action est soutenue par le Ministère de la Culture, produit des livres au format DAISY destinés aux personnes empêchées de lire (personnes atteintes de déficiences des fonctions motrices, physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques).

De son côté, la médiathèque du Valromey envisage de poursuivre sa coopération avec l'ESAT de Virieu le Petit, l'EHPAD de Champagne en Valromey, les associations d'aide à la personne (ADMR, ADAPA, AIN AIDE SERVICES...) mais aussi de travailler en lien avec les CCAS communaux pour identifier les publics empêchés par leur handicap et leur faire bénéficier de ce service.

Un partenariat peut être envisagé permettant ainsi pour la médiathèque du Valromey un accès illimité à la bibliothèque de téléchargement Éole : il sera ainsi possible d'utiliser cet accès sur autant de postes souhaités et de télécharger autant de livres que nécessaire. Ces livres peuvent être diffusés sur différents supports : CD, cartes SD, lecteurs en prêt ou en consultation, matériels de lecture des usagers, gravés sur CD, etc. Ils peuvent être prêtés sur place ou hors les murs, que ce soit par portage à domicile ou dans le cadre de partenariats avec des foyers, maisons de retraite ou lieux d'accueil.

Ce partenariat est gratuit. Il est d'une durée de 2 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Afin de valider le conventionnement, une formation délivrée par l'association est nécessaire. La commune de Belley dont la médiathèque va conventionner avec l'association Valentin Haüy et rejoindre le réseau des bibliothèques partenaires a accepté de financer la formation et de la proposer gratuitement aux autres bibliothèques du territoire. Celle-ci aura lieu en octobre-novembre 2022.

Le comité syndical, à l'unanimité, accepte la signature d'une convention avec l'association Valentin Haüy.

6. Modification des contrats SOCOTEC pour la vérification des installations techniques de la maison forestière d'Arvières et avenant au bail commercial. [Affaire débattue N° 2022/109]

Pauline GODET rappelle à l'assemblée qu'un contrat a été conclu avec SOCOTEC pour la vérification périodique des installations techniques des bâtiments gérés par le SIVOM du Valromey. Elle précise que pour les maisons forestières d'Arvières et de la Lèbe et en dérogation aux baux commerciaux, il avait été convenu que c'était le SIVOM du Valromey qui souscrivait les contrats pour les vérifications techniques périodiques et qu'il en répercutait le coût à l'ONF.

Cependant, compte-tenu d'une part de la rétrocession de la maison forestière de la Lèbe à l'ONF au 01/01/2022 et d'autre part de la volonté de l'ONF de regrouper ces prestations dans un contrat global pour l'ensemble de ses bâtiments, elle propose de résilier les missions suivantes dès 2022 :

- pour la maison forestière de la Lèbe, suppression des prestations « vérification des installations électriques » et « vérification de l'installation de gaz », soit une moins-value de 90 € HT (60 € HT + 30 € HT),
- pour la maison forestière d'Arvières, suppression des prestations « vérification des installations électriques » et « vérification de l'installation de gaz », soit une moins-value de 110 € HT (80 € HT + 30 € HT).

Elle ajoute qu'il sera nécessaire de signer un avenant avec l'ONF pour acter cette modification dans le bail commercial de la maison forestière d'Arvières.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, donne son accord pour modifier les prestations de SOCOTEC citées ci-avant et autorise la signature d'un avenant au bail commercial de la maison forestières d'Arvières.

7. Remplacement de la chaudière de la maison forestière Arvières, demande de subvention. [Affaire débattue N° 2022/110]

Pauline GODET expose à l'assemblée qu'après plusieurs dépannages, la chaudière bois de la maison forestière d'Arvières est désormais définitivement irréparable. Elle propose de procéder à son remplacement avant la prochaine saison d'hiver. Plusieurs entreprises ont été contactées et ont remis une offre pour la fourniture et la pose d'une nouvelle chaudière à bois bûches : CB SOLAIRE, GONCET, LESEIGNEUR, MONNIER, SCHUTTERLE. Après avoir comparé les caractéristiques techniques des modèles proposés et après avoir sollicité l'avis de l'ONF, elle propose de retenir la proposition de l'entreprise GONCET pour un montant de 18 795.24 € HT + option de 5 769.98 € HT (reprise automatique de la régulation), soit un investissement total de 24 565.22 € HT.

Pauline GODET précise que cet investissement peut bénéficier d'une subvention de la part du Département de l'Ain au titre de la transition écologique au taux de 20%, soit 4 913.00 €. Elle ajoute que des certificats d'économie d'énergie peuvent être valorisés.

Elle ajoute que conformément au bail commercial, la dépense engagée pour cet investissement sera répercutée à l'ONF par augmentation du loyer.

Le comité syndical, à l'unanimité, accepte de réaliser cet investissement selon le devis présenté, de solliciter une subvention auprès du Département de l'Ain et de demander la valorisation des CEE.

8. Valorisation des certificats d'économie d'énergie par la Poste. [Affaire débattue N° 2022/111]

Considérant la volonté du SIVOM du Valromey de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments et installations techniques,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner dans une démarche relativement complexe afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie,

Considérant le projet de changement de la chaudière bois de la maison forestière d'Arvières, éligible au titre de l'opération n°BAT-TH-157,

Pauline GODET propose de conventionner avec la SAS ECONOMIE D'ENERGIE, filiale de la Poste depuis 2019 pour lui confier une mission de collecte et de valorisation des CEE issues d'opérations génératrices et ainsi prendre en charge la constitution du dossier et la gestion des échanges avec l'administration jusqu'au versement de la prime.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité accepte la signature d'une convention pour la valorisation des CEE avec la SAS ECONOMIE D'ENERGIE.

9. Modalité de publicité des actes de la collectivité. [Affaire débattue N° 2022/112]

Pauline GODET rappelle au comité syndical que les actes pris par les syndicats (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité. A compter du 1er juillet 2022, par principe et pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique sur leur site Internet.

Les syndicats de communes bénéficient cependant d'une dérogation et peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité soit par affichage, soit par publication sur papier, soit par publication sous forme électronique.

Considérant que le site internet du SIVOM du Valromey est obsolète et qu'il est difficile à ce stade d'engager une publication sous forme électronique, le Comité Syndical décide à l'unanimité de choisir la modalité de publicité des actes par affichage.

10. Questions diverses.

- Travaux de peinture maison de pays : Un appel aux bénévoles est lancé pour le déménagement des bureaux le 6/07 prochain.
- Plan d'eau de la Vendrolière : Les gérants ont confirmé que le bus sera bien enlevé.
- FORUM des associations : La 12^{ème} édition se déroulera le 10/09 de 10h à 16h.

La séance est levée à 19h35.

La Présidente
GODET Pauline

Le secrétaire de séance
MEURIAU Annie

Les membres du comité syndical,

ANCIAN Bernard	HAMEL Philippe
BERNE Vanessa	MARTINE Jean-François (excusé)
BERTHIER Gérard (absent)	MARTINOD Marie-Françoise (excusée)
BIDET Nicole	MEUNIER Marine (excusée)
BOLON André	MEURIAU Annie
BROUSSART Pierre (excusé)	MICHAILLE Christophe (excusé)
CHARPY Laetitia	NITKOWSKI Zénon
CHARVET Dominique	ROCHE Jean
GUILLET David (excusé)	SERPOL Robert
	SOULIERS Daniel